

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

KB MUIZEN GRANEN-Souris Céréales-LU-fr

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 167/19/L-M00-000 1-1

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0021251-0002

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
2.2. Type(s) de formulation	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	6
4.1. Description de l'utilisation	6
4.2. Description de l'utilisation	7
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. AUTRES INFORMATIONS	11

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	KB MUIZEN GRANEN-Souris Céréales
---------------------------------	----------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	167/19/L-M00-000 1-1	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	LU-0021251-0002	
Date de l'autorisation	02/08/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2024	

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LODI S.A.S.
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Alphachloralose
Nom du fabricant	LODI S.A.S.
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	HIKAL LTD. T-21. MIDC INDUSTRIAL AREA TALOJA RAIGAD DISTRICT 410 208 MAHARASHTRA Inde SUNTTON CO. LTD JINGYI ROAD, XINYI TANGDIAN CHEMICAL ZONE 221415 JIANGSU Chine SAREX, Plot n°N129, N130, N131, N132 & N232, MIDC, Tarapur, 401 506 Maharashtra Inde

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2,2,2-Trichloroéthylidène)- α-D-glucofuranose	substance active	15879-93-3	240-016-7	4

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le récipient dans un centre de collecte approprié.. P501: Éliminer le contenu dans un centre de collecte approprié..

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Produit destiné à une utilisation par les professionnels de la lutte contre les rongeurs

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Le produit est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles contre les souris domestiques ou dans d'autres stations d'appât couvertes.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Juvéniles et Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles contre les souris domestiques ou dans d'autres stations d'appât couvertes.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées ou dans d'autres stations d'appâts couvertes.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Forte infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. - Faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Forte infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. Faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres. Adapter le nombre de sachets préconisés par postes d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par poste d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<i>La vente aux professionnels de la lutte contre les rongeurs se fera suivant un conditionnement ne permettant pas l'achat d'une quantité inférieure à 3 kg de produit.</i> - Boîte en carton, Seau - 10kg, contenant: sachets individuels en polyéthylène ou polyéthylène/papier - 10 ou 25g.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Alternier les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène.

- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Produit destiné à une utilisation par le grand public et les professionnels (non-spécialistes de la lutte contre les rongeurs)

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Le produit est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles contre les souris domestiques.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Juvéniles et Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles contre les souris domestiques.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Forte infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. - Faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Forte infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. Faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres. Adapter le nombre de sachets préconisés par boîte d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boîte d'appâts est fonction du site de traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boîte d'appâts

	doit être adapté aux doses d'application validées. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p><i>La vente au grand public se fera suivant un conditionnement ne permettant pas l'achat d'une quantité supérieure à 1,5kg de produit.</i></p> <p><i>La vente aux professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs se fera suivant un conditionnement ne permettant pas l'achat d'une quantité inférieure à 3kg de produit.</i></p> <p>AMATEURS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boite en carton ou seau d'un maximum de 1,5kg d'appât au total, dans des sachets individuels en polyéthylène ou polyéthylène/papier de 10 ou 25g. - Boite en carton de 1 à 10 postes d'appât pré-remplis (PP ou PS) contenant 1 sachet de 10g. - Boite en carton de 1 à 10 postes d'appât pré-remplis (PP ou PS) contenant 2 sachets de 10g. - Boite en carton de 40g, 80g, 120g, 160g, 200g, 240g, 280g, 320g, 360g, 400g, 440g, 480g, 520g ou 560g. - Sac rigide (« doypack ») de 200 ou 500g. - Boîtes en métal + sachet en PP de 40g, 80g, 120g, 160g, 200g, 240g, 280g, 320g, 360g, 400g, 440g, 480g, 520g ou 560g. - Boite en métal de 40g, 80g, 120g, 160g, 200g, 240g, 280g, 320g, 360g, 400g, 440g, 480g, 520g ou 560g. - Seau en PP de 500g. - Sachet en PE ou PP de 40g, 80g, 120g, 160g, 200g, 240g, 280g, 320g, 360g, 400g, 440g, 480g, 520g ou 560g. <p>PROFESSIONNELS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boite en carton ou seau d'un minimum de 3kg d'appât au total, dans des sachets individuels en polyéthylène ou polyéthylène/papier de 10g ou 25g. - Boite en carton (avec recouvrement interne en PE ou PP si appât en vrac) de 1kg, 2,5kg, 5kg, 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg, 15kg ou 20kg. - Seau en PP de 2,5kg.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Ne pas ouvrir les sachets.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles.

Les boîtes d'appâts ou les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Retirer toutes les postes d'appâtage ou les boîtes d'appâts après la fin du traitement.

Se laver les mains après utilisation.

Le port de gants est recommandé.

Indications à reporter sur les postes d'appâtages, à destination des personnes autres que l'utilisateur :

- Ne pas ouvrir la boîte ou le poste d'appâtage.

5.2. Mesures de gestion des risques

• Indiquer sur les emballages, par des pictogrammes bien visibles, le danger du produit pour les humains et les animaux non cibles.

• Indiquer sur les emballages de façon très lisible l'obligation d'utiliser des boîtes d'appâts pour appliquer les produits rodenticides.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

• En cas d'exposition, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

• Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

- En cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque et de convulsion. Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aigüe, contacter le 112.

Indication pour le médecin : le produit contient un rodenticide dépresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement

bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique, il n'existe pas d'antidote spécifique.

Indications à reporter sur les postes d'appâtages, à destination des personnes autres que l'utilisateur :

• En cas d'exposition, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

• Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

- En cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque et de convulsion. Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aigüe, contacter le 112.

Indication pour le médecin : le produit contient un rodenticide dépresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique, il n'existe pas d'antidote spécifique.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les boîtes d'appâts usagées en déchetterie au tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage ou des boîtes d'appâts doivent être collectés et déposés en déchetterie au tout autre centre de collecte approprié.

Ne pas nettoyer les boîtes d'appât ou postes d'appâtage entre 2 applications.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Le produit se conserve 2 ans à compter de la date de fabrication.

Indications à reporter sur les postes d'appâtage, à destination des personnes autres que l'utilisateur :

- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- Sont considérés comme postes d'appâtage les boîtes d'appâts sécurisées et les autres stations d'appât.
- Sont considérées comme boîtes d'appât sécurisées les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants. Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché doit s'assurer de la mise à disposition de boîtes d'appâts opaques sécurisées.
- Sont considérées comme autres stations d'appâts les dispositifs assurant le même niveau de protection vis-à-vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles du grand public et aux animaux non cibles, et les protéger des intempéries.